

COMMISSION DE VIDEOPROTECTION

du lundi 9 mars 2020

Procès verbal

- * Dossier 20190418 - Le Reinitas - 6 rue Emile Debrie - CAMON
Décision : Avis favorable
Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
Extrait décision :
- * Dossier 20200006 - BAR TABAC BRASSERIE L'ESTAMINET - 15 place de l'Amiral Courbet - BOVES
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
Extrait décision :
- * Dossier 20100142 - EFFIA STATIONNEMENT - 20 rue des Huchers - AMIENS
Décision : Avis favorable
Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 14 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée du parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
Extrait décision :
- * Dossier 20090049 - PICARD SURGELES - 505 chaussée Jules Ferry - AMIENS
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
Extrait décision :
- * Dossier 20200016 - Librairie MARTELLE - 3 rue des Vergeaux - AMIENS
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
Extrait décision :
- * Dossier 20200015 - Sas Art et Créativité - 5/7 rue des Vergeaux - AMIENS "LEONARDO"
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
Extrait décision :
- * Dossier 20200033 - MATY - 2 rue République - AMIENS
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
Extrait décision :

sécurité intérieure.

- * Dossier 20150228 - GROUPE GIFI - rue Velasquez-zac Vallee Sain-Ladre - AMIENS
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à
Extrait décision : l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20130207 - ALDI MARCHE CUINCY SARL - 505 rue Jules Ferry - AMIENS
Décision : Avis favorable
Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit
Extrait décision : supérieur à 14 jours. Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190412 - CT AMIENS - 1 avenue de l'Europe - AMIENS "CREPES TOUCH"
Décision : Avis favorable
Le système de vidéoprotection est composé d'une caméra intérieure. Les
Extrait décision : deux autres caméras sont situées dans des zones privatives, non soumises à autorisation. Elles ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20190410 - Sarl MY GOODNESS - 68 rue Saint-Leu - AMIENS
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à
Extrait décision : l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200013 - sas BREAK - 5 rue des Chaudronniers - AMIENS
Décision : Avis favorable
Sur les 02 caméras intérieures déclarées sur la demande, une seule
Extrait décision : caméra est installée dans la salle de restaurant. La seconde caméra visionne l'entrée de service et l'accès aux étages pour les locataires de l'immeuble (lieu non ouvert au public) non soumise à déclaration. Elle ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20100203 - Ville d'AMIENS - - AMIENS
Décision : Avis favorable
Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit
Extrait décision : supérieur à 15 jours. Pour ce qui concerne la caméra installée rue des Majots, il conviendra de veiller à l'élagage des arbres afin de ne pas obstruer le champ de vision de la caméra.
- * Dossier 20140360 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - rue Arsène Obry - VILLERS-BRETONNEUX
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20140359 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 2 rue de

la Poste - VILLERS BOCAGE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20140362 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 7 rue Philippe Louis - SAINT-OUEN

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20140358 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE DE PICARDIE - 17 rue Anatole Jovelet - SAINT LEGER LES DOMART

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20140201 - BNP Paribas - 2 rue Saint Pierre - ROYE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20140357 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 27 rue Pasteur - ROISEL

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20140356 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE DE PICARDIE - 5 rue Roger Salengro - PONT REMY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20140355 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 5 rue du Couvent - NESLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20140371 - CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE - 80 rue Paris - MUILLE VILLETTE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- * Dossier 20090213 - La Poste - 23 rue Anatole France - FRIVILLE ESCARBOTIN

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée du porche de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

- * Dossier 20190424 - AS 24 SAS - rue du Champ Mac ZI OUEST, LOTISSEMENT INDUSTRIEL - ROYE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : En complément de l'affichage sur le local technique, des affiches ou

panonceaux d'information du public devront être apposés à l'entrée du site, voire sur chaque pompe de distribution de carburant, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20190420 - SNC JDT - 2 impasse du Moulin - ROYE THÉAC "MAG PRESSE"

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20190425 - CAFE DE LA GARE - 371 avenue GENERAL LECLERC - MONTDIDIER

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra située dans la réserve (lieu non ouvert au public) n'est pas soumise à une déclaration. Elle ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200054 - LECLERC (SDS) - rue Léon Blum - MOREUIL

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20200036 - ACTION FRANCE SAS - avenue du 8 Mai - MONTDIDIER

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20140255 - Commune de Vauvillers - 8 place Publique - VAUVILLERS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être ajoutés aux entrées de la commune n'ayant pas cet affichage, afin d'informer le public de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection, conformément à l'article L251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20090221 - La Poste - 6 rue Louis Prot - LONGUEAU

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20120269 - Bar du Champ de Foire - 14 avenue de la Gare - DOINGT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'accès de la véranda, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200001 - SALLE POLYVALENTE CARTIGNY - 31BIS rue GRANDE RUE - CARTIGNY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les caméras ne devront pas filmer les propriétés privées limitrophes. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage.

* Dossier 20090138 - S.A. BNP PARIBAS - 284 avenue du Général Foy - AMIENS

Décision : Avis favorable

- Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- Extrait décision :
- * Dossier 20200002 - MAIRE DE CARTIGNY - 26 rue GRANDE RUE - CARTIGNY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- * Dossier 20150012 - LE CRÉDIT LYONNAIS 5051 - 22 bis rue du Général Leclerc - Centre cial les Ha - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200057 - LA CIVETTE - 10 avenue Georges Clemenceau - ALBERT
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- * Dossier 20140354 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - rue de l'Eau - PONT DE METZ
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20150056 - Aldi Marché Cuincy Sarl - 194 avenue du Général Faidherbe - ALBERT
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
- * Dossier 20180049 - Paradis Fleuri - 176 avenue du Général Faidherbe - ALBERT
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : La caméra extérieure dirigée vers le parking de la clientèle ne devra pas filmer au-delà de la clôture (propriétés privées limitrophes et voie publique). A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage.
- * Dossier 20100038 - CIC NORD-OUEST - 5 rue des Lingers - ABBEVILLE
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200068 - Eg Retail France SAS - STATION BP, aire du Translay OUEST, AUTOROUTE A28 - LE TRANSLAY
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :

* Dossier 20200012 - commune de PENDE - place de l'Eglise - PENDE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Sur les trois caméras installées au terrain de camping, la caméra fixe visualisant l'entrée ne devra pas filmer les emplacements des campeurs. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage.

* Dossier 20200011 - SAS BERVICADA - 18 côte de la Justice - la Sucrierie - ABBEVILLE *BRICOMAX*

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, à l'accès de la cour "matériaux" et à l'accès du parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20100506 - Sas L'Océarche - avenue Pierre et Marie Curie - MERS LES BAINS

Décision : Avis favorable *"MAC DONALD'S"*

Extrait décision : Sur les 12 caméras intérieures déclarées, 6 d'entre elles situées dans les parties privatives de l'établissement (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Le dispositif est composé de 6 caméras intérieures et de 7 caméras extérieures. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

* Dossier 20140374 - Sa Société Monoprix Exploitation - 14 place du Grand Marché - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200045 - commune de Grand Laviens - adresses(1) - GRAND LAVIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 07 jours.

* Dossier 20140375 - Sa Monoprix Exploitation - 38 rue du Maréchal Foch - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20190422 - SNC ROIX SIMON - 12 Grande Rue - AULT *TABAC "LE WEEK-END"*

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20190409 - Café des sports tabac loto presse - 5 route d'Amiens - RAINNEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection se compose de 3 caméras intérieures et

d'une caméra extérieure. Les 2 caméras situées dans la zone de livraison (lieu non ouvert au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20140040 - SNC LIDL DIRECTION REGIONALE DE LILLERS - 43 AVENUE SCHUMANN - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200017 - Sarl MGLD - route d'Amiens - centre commercial La Sauvagine - ABBEVILLE "ORCHESTRA"

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200058 - LE CHEVAL BLANC - 11 rue D'AMIENS - NAOURS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le dispositif est composé de 7 caméras intérieures contrairement aux 8 caméras mentionnées sur l'imprimé cerfa. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés à chaque porte d'entrée de l'établissement, afin d'informer le public de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200052 - Le Progrès - 2 place de la Libération - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20170275 - eirl Hemelsdael-Totem Le Brazza - 50 rue du Bourg - DOULLENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

* Dossier 20200014 - Au Bureau - 4 rue de l'Egalité - parc d'activité de 3 Châteaux - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 10 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement et à l'accès du parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200022 - Baie de Somme Habitat - 3 rue de Picardie - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la

sécurité intérieure.

- * Dossier 20200021 - Baie de Somme Habitat - 10 rue des aubépines - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20200020 - Baie de Somme Habitat - 13 rue Jeanne d'Arc - ABBEVILLE
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20140141 - Sas THISA - route Nationale 25 - DOULLENS "FOURCOMARCHÉ"
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20200049 - SDS - 1 rue ALBERT CAMUS - SALOUEL "LECLERC"
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20200004 - Commune d'AILLY sur SOMME - - AILLY SUR SOMME
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20200003 - SNC EVOLUTION - 121 rue Jean Catelas - SALEUX COIFFURE
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20170265 - RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM - centre commercial RN29 - POLE JULES VERNE - GLISY
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- * Dossier 20140276 - Commune de Glisy - adresses(7) - GLISY
Décision : Avis favorable
Extrait décision :
- * Dossier 20140251 - Cabinet VDB et associés - 15 Avenue Paul Claudel - DURY
Décision : Avis favorable
Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée du parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200005 - SALON IMAGIN' - 1 place Foch - DREUIL LES AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20130200 - GDM motoculture - 150 rue Edouard Branly - CAMON

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

* Dossier 20200056 – Le Bogota bar-tabac – 9 rue Aristide Briand à AIRAINES

Décision : Avis favorable

Parmi les 05 caméras intérieures déclarées sur le formulaire cerfa, 02 caméras sont situées dans les parties privatives de l'établissement (lieux non ouverts au public) elles ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de la cour intérieure ouverte à la clientèle, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

Le président ciôt la réunion de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme à 11h00.

Le président,



José LEFEBVRE

